

CLUB MONS TRIATHLON

www.mons-triathlon.fr

Reçu le :

NATATION / COURSE A PIED - Bulletin d'inscription - Saison : 2021 / 2022
(Merci d'écrire LISIBLEMENT)

Nom :Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Profession :

POUR LA BONNE RECEPTION DES INFORMATIONS DURANT LA SAISON :

- e-mail (en MAJUSCULES pour la lisibilité) :

.....

- Téléphone (N° de portable de préférence).....

ACTIVITES

- Aquagym 1 séance 75 €
- Aquagym et ½ heure de natation 85 €
- Aquagym et 1 séance natation 120 €
- Natation Monsois 115 €
- Natation non Monsois 125 €
- Course à pieds Monsois 45 €
- Course à pieds non Monsois 55 €
- Course à pieds en complément 25 €
- Toutes les activités 155 €

Règlement :

Espèces / Chèque

Décharge

Certificat médical de l'année en cours

Pass Sanitaire (schéma vaccinal complet)

Besoin d'une attestation

Tarifs préférentiels : - 20%

(En recherche d'emploi, RSA, collégiens, lycéens, étudiants, (sur justificatif de l'année en cours), familles à partir de 3 inscrits) - Réductions non cumulables

CHOIX DE VOS SEANCES DE NATATION :

Choix 1 → Séance initiale

Choix 2 → Séance complémentaire, selon disponibilité

	Séance initiale	Séance complémentaire		
Lundi midi	1	2	OU	3
Lundi soir	1	2	OU	3
Mercredi midi	1	2	OU	3
Mercredi soir	1	2	OU	3
Samedi midi	1	2	OU	3

Entourer vos choix

LETTRE DE DECHARGE

SAISON 2020 / 2021

Je soussigné(e).....
certifie avoir pris connaissance :

- **Des statuts de l'association MONS TRIATHLON dénommée le « Club »,**
- **Du règlement intérieur du Club,**
- **Du protocole sanitaire du Club,**

Je fournis donc impérativement au moment de mon inscription un certificat médical d'aptitudes physiques de l'année en cours, **ainsi que la justification de mon Pass Sanitaire.**

Je m'engage à respecter :

- **Le règlement intérieur du Club,**
- **Le protocole sanitaire du club, et m'engage à observer les procédures qui y sont indiquées. Plus particulièrement la transmission de mes coordonnées sur le registre de présence à chaque séance que je fréquente, et pour les activités nautiques (piscine, aquagym et aquaphobie), à nettoyer après chaque passage, la cabine d'habillage et le casier utilisés, en insistant particulièrement sur les zones de contact (poignés, verrou, banc, porte-manteau) avec le produit virucide et les lingettes mis à disposition,**
- **Les règlements intérieurs et tous protocoles sanitaires des équipements mis à la disposition du Club,**
- **Tous les changements qui pourront intervenir durant la saison pour satisfaire à l'évolution de la situation sanitaire.**

Je m'engage à prévenir le club de toute suspicion de Covid-19 me concernant, ou concernant mon entourage proche.

De même, je suis informé que le Club a souscrit un contrat d'assurance auprès de la compagnie La MAIF ; que les membres sont considérés comme des tiers entre eux et que tous les entraînements, sauf le vélo, sont bien couverts par ce contrat.

En ce qui concerne les garanties, je suis informé également que je peux souscrire, à ma charge, à la garantie corporelle renforcée des adhérents des clubs sportifs permettant d'accéder à un degré d'assurance supplémentaire auprès de cette même compagnie.

Lu et approuvé,

Date

Signature

Pour rappel du règlement de la piscine : port du bonnet OBLIGATOIRE

CLUB MONS TRIATHLON

www.mons-triathlon.fr

REGLEMENT DU CLUB

- Chaque membre du club de Mons Triathlon s'engage à rendre service au club : Organisation de courses à pieds, autres....
- Chaque triathlète s'engage à participer à la compétition à laquelle le club l'a inscrit, sinon il rembourse au club les frais d'inscription (sauf avis médical ou autre raison valable).
- Toutes les primes individuelles gagnées par les compétiteurs, lors d'épreuves, restent acquises à l'athlète bénéficiaire. Les primes obtenues par équipe sont à partager à parts égales entre les membres de l'équipe, quel que soit l'ordre d'arrivée.
- Une date de clôture sera prévue pour chaque inscription et toute personne ne confirmant pas son inscription, en rendant le bulletin de l'épreuve, ne sera pas pris en compte par la section.
- **Uniquement pour la course à pied, tout nouveau membre peut bénéficier d'une séance d'essai à l'issue de laquelle le conseil se prononce pour son éventuelle adhésion (le certificat médical est obligatoire pour la séance d'essai).**
- **L'adhésion au club de Mons Triathlon court de la rentrée de Septembre à fin juin et est renouvelable chaque année.**
- L'adhésion au club est soumise à la présentation d'un certificat médical de l'année en cours, **et du Pass Sanitaire**
- Pour adhérer, il faut être agréé par le Bureau de l'association.
- Il n'est pas obligatoire d'acquiescer la licence F.F.Tri de Triathlon.
- Le choix des compétitions hors championnats, où le Club engagera des membres, se fera par vote des membres. Seules les personnes ayant pris leurs cotisations Triathlon auront leurs frais d'inscription pris en charge par le Club.
- Est considéré comme adhérent du club toute personne ayant :
 - rempli et signé un dossier d'inscription,
 - signé la lettre de décharge,
 - payé sa cotisation,
 - fourni un certificat médical, **et son Pass Sanitaire**
 - été agréé par le Bureau de l'association.
- **Chaque adhérent participant aux activités du Club Mons-Triathlon devra respecter :**
 - **Le protocole sanitaire du club, et s'engage à observer les procédures qui y sont indiquées. Plus particulièrement la transmission de ses coordonnées sur le registre de présence à chaque séance qu'il fréquente, et pour les activités nautiques (piscine, aquagym et aquaphobie), à nettoyer, après chaque passage, la cabine d'habillage et le casier qu'il aura utilisés, en insistant particulièrement sur les zones de contact (poignés, verrou, banc, porte-manteau) avec le produit virucide et les lingettes mis à disposition,**
 - **Le protocole sanitaire de la piscine ainsi que son règlement intérieur ;**
 - **Tous les changements qui pourront intervenir durant la saison pour satisfaire à l'évolution de la situation sanitaire.**

Les horaires de natation s'entendent "sortie de bassin". Cependant, et pour des questions d'assurance de personnel, il est à noter que l'horaire "sortie de piscine (bâtiment)" ne doit pas déborder de plus de 15 min de l'horaire "sortie de bassin".

L'association est régie par la loi de 1901 ; il existe donc un Bureau de l'association avec son Président, son Secrétaire interne, son Secrétaire externe et son Trésorier. Une Assemblée Générale a lieu chaque année. Chaque membre est invité à participer à l'assemblée de l'association.

BONNE SAISON A TOUS.